



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 MARS 2016



Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge tenue le mercredi 23 mars 2016 à 16 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville à laquelle sont présents MM. les conseillers Denis Charette, Daniel Forget, Yves Sigouin et André Tremblay.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de la mairesse, Mme Déborah Bélanger.

Sont absents au cours de la présente séance, Mme la conseillère Diane Gargantini et M. le conseiller Denis Lacasse.

La directrice générale, Mme Julie Godard, et la greffière, Mme Lucie Bourque, sont aussi présentes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 16 h. La mairesse de la Ville de Rivière-Rouge et présidente de l'assemblée, Mme Déborah Bélanger, constate la régularité de la séance étant donné qu'il y a quorum et que les avis de convocation de la séance extraordinaire ont été signifiés à tous les membres du conseil conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

120/23-03-16

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière, à savoir :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Avis de motion – Règlement numéro 275 modifiant le Règlement numéro 166 permettant à certains véhicules tout-terrain motorisés de circuler sur certains chemins municipaux
3. Travaux de remplacement du réservoir d'eau potable et sectorisation du réseau d'alimentation, secteur L'Annonciation – Approbation des comptes soumis sur le règlement numéro 230
4. Période de questions du public
5. Levée de la séance extraordinaire

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 275 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 166 PERMETTANT À CERTAINS VÉHICULES TOUT-TERRAIN MOTORISÉS DE CIRCULER SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX

Le conseiller Yves Sigouin donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 275 modifiant le Règlement numéro 166 permettant à certains véhicules tout-terrain motorisés de circuler sur certains chemins municipaux.



No de résolution
ou annotation

121/23-03-16

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 MARS 2016

TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE ET SECTORISATION DU RÉSEAU D'ALIMENTATION, SECTEUR L'ANNONCIATION – APPROBATION DES COMPTES SOUMIS SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 230

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement des factures relatives au règlement d'emprunt numéro 230 au montant total de 49 482,97 \$ incluant les taxes applicables, le tout conformément au rapport préparé par la trésorière, Mme Nicole Bouffard, en date du 23 mars 2016.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun citoyen n'est présent à la présente séance.

122/23-03-16

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Et résolu à l'unanimité :

Que la présente séance soit levée. Il est 16 h 04.

ADOPTÉE

Déborah Bélanger
Mairesse

Lucie Bourque
Greffière

Je, Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Déborah Bélanger, mairesse